

L'an deux mille neuf, le dix-huit juin, le conseil municipal de la commune de SAINT-YRIEIX-LA-PERCHE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Daniel BOISSERIE, Député-maire.

Nombre de conseillers municipaux :

- en exercice : 29
- présents : 27
- votants : 28

Date de convocation du conseil municipal : 12 juin 2009

PRÉSENTS : M. BOISSERIE. Député-maire, Mme PLAZZI. M. DARY. M. FREMONT. M. DUBOIS. Mme LAFONT. M. SUDRAT. Mme PRADEAU. Mme L'OFFICIAL, adjoints.

M. DUPUY. Mme ROY-VEYRI. Mme RABAUD. M. BOISSARD. Mme CHADELAUD. M. MIALARET. Melle ARNAUD. M. GORYL. Mme LAPLAUD. M. LACOMBE. Mme PAGNON. M. ROBERT. Mme MEYZIE. M. LAGORCE. M. COUDERT. Mme COLETTE. M. LAROCHE. M. VERGNOLLE, conseillers municipaux.

ABSENTE excusée : Mme ARNAUD.

ABSENTE : Melle LOULIER.

Mme ARNAUD a donné procuration à Mme LAFONT.

SECRÉTAIRE : Alain ROBERT.

Le procès-verbal de la réunion du conseil municipal du 27 mars 2009 est adopté à l'unanimité.

AFFAIRES FINANCIÈRES

1. DÉCISION MODIFICATIVE :

- **Déconstruction d'un immeuble rue des Barris / ouverture de crédits**

Rapporteur : Catherine L'OFFICIAL

Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise la décision modificative suivante afin de pouvoir mandater le montant des prestations supplémentaires et régler le devis initial inscrit au budget en hors taxes :

Dépenses d'investissement				Recettes d'investissement			
Libellés	Augmentation			Libellés	Augmentation		
	Article	Chapitre	Montant		Article	Chapitre	Montant
Travaux effectués d'office pour le compte de tiers - Dépenses	45	4541	34 000 €	Travaux effectués d'office pour le compte de tiers - Recettes	45	4542	34 000 €
Total général			34 000 €	Total général			34 000 €

2. DEMANDES DE SUBVENTIONS :

- **Centre équestre : construction d'un gîte**

Rapporteur : Maryse PRADEAU

Le conseil municipal, à l'unanimité, sollicite toutes les aides financières possibles pour la construction d'un gîte au centre équestre dont le coût est estimé à 36 233,00 € H.T..

- **Voirie communale**

Rapporteur : Jean-Pierre LAROCHE

☞ Travaux de renforcement

Le conseil municipal, à l'unanimité, sollicite toutes les aides financières possibles pour la réalisation de travaux de renforcement de la voirie communale, programme estimé à 96 723,54 € H.T.

☞ Grosses réparations

Le conseil municipal, à l'unanimité,
☞ sollicite une aide financière du Conseil général de la Haute-Vienne pour la réalisation des travaux de grosses réparations de la voirie communale, dont le montant est estimé à 205 000 € ;
☞ précise que l'aide pourrait être d'environ 72 000 € (rappel subvention 2008 : 31 800 €).

• **Agenda 21**

Rapporteur : Edmond LAGORCE

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve le plan de financement suivant :

Dépenses	Montant H.T.	Recettes prévisionnelles	Taux prévisionnel	Montant H.T.
Agenda 21	44 840.00 €	Etat	15 %	6 726.00 €
		Conseil régional	50 %	22 420.00 €
		Conseil général	15 %	6 726.00 €
		Commune de Saint-Yrieix	20 %	8 968.00 €
Total	44 840.00 €	Total	100 %	44 840.00 €

3. VERSEMENT D'UNE SUBVENTION AU G.V.A. DE SAINT-YRIEIX :

Rapporteur : Jean-Claude DUPUY

Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise le versement d'une subvention de 500 € au Groupement de Vulgarisation Agricole de Saint-Yrieix.

4. TARIFS MUNICIPAUX :

Rapporteur : Patrick DARY

Le conseil municipal, à l'unanimité, fixe les tarifs municipaux comme suit :

SERVICES	Tarifs 2009
Expositions salle Attane <i>A compter du 1^{er} juillet 2009</i>	
• Entrée	Gratuit
Centre culturel (Théâtre) <i>A compter du 1^{er} août 2009</i>	
• Billets :	
- Plein tarif	15.00 €
- Tarif réduit	10.00 €
- Tarif jeune public	<u>0 à 3 ans :</u> 3.50 €
	Séances scolaires :
	- maternelles et élémentaires de la ville de Saint-Yrieix : 3.50 €
	- maternelles et élémentaires hors commune, collèges et lycées : 4.50 €
• Abonnements :	
- Plein tarif	35.00 €
- Tarif réduit	19.00 €
• Carte découverte (pour 3 spectacles de même nature ou 3 stages)	23.00 €

Restaurant scolaire <i>A compter du 1^{er} août 2009</i> <ul style="list-style-type: none"> • Repas enfant • Repas adulte 	 1.60 € 6.00 €
---	--------------------------

Garderie <i>A compter du 1^{er} août 2009</i> <ul style="list-style-type: none"> ☞ Forfait matin à partir du 2^{ème} enfant ☞ Forfait soir à partir du 2^{ème} enfant 	 1.20 € 1.00 € 1.20 € 1.00 €
---	--

Transports scolaires – par trimestre <i>A compter du 1^{er} août 2009</i> <ul style="list-style-type: none"> ☞ École maternelle <ul style="list-style-type: none"> - Élève commune de Saint-Yrieix - Élève hors zone de proximité ☞ École élémentaire – élève demi-pensionnaire (1 aller-retour / jour) <ul style="list-style-type: none"> - Élève commune de Saint-Yrieix <ul style="list-style-type: none"> • 1 seul élève par famille • à partir du 2^{ème} enfant transporté - Élève hors zone de proximité ☞ Collège-Lycée : élève demi-pensionnaire (1 aller-retour / jour) <ul style="list-style-type: none"> - Élève commune de Saint-Yrieix <ul style="list-style-type: none"> • 1 seul élève par famille • À partir du 2^{ème} enfant transporté - Élève hors zone de rattachement ☞ Élèves internes <ul style="list-style-type: none"> - en zone de proximité - hors zone de proximité 	 Gratuit 30.00 € 17.00 € 10.00 € 42.00 € 25.00 € 14.00 € 58.00 € 18.00 € 30.00 €
---	--

Accueil de loisirs - par jour et par enfant <i>A compter du 1^{er} juillet 2009</i> <ul style="list-style-type: none"> Accueil de loisirs de Quinsac Accueil de loisirs Jules Ferry <ul style="list-style-type: none"> - Allocataires CAF - Non allocataires CAF 	 8.50 € 7.50 € 3.00 €
---	--------------------------------

SERVICES	Tarifs 2009
Tarifification de vente des concessions à Papesoleil et La Seynie <i>A compter du 1^{er} juillet 2009</i> <ul style="list-style-type: none"> • Concession cinquantenaire • Concession perpétuelle 	 90 € / m ² 140 € / m ²

5. EXTENSION DU CIMETIÈRE DE PAPESOLEIL

Rapporteur : Michel LACOMBE

Le conseil municipal, à l'unanimité,

☞ **sollicite toutes les aides financières possibles pour l'extension du cimetière de Papesoleil ;**

☞ **désigne Monsieur Henri CHÊNÉ, géomètre expert, pour la maîtrise d'œuvre de l'opération.**

6. FACTURATION DES INTERVENTIONS DES SERVICES TECHNIQUES :

Rapporteur : Pierre VERGNOLLE

Afin de pouvoir facturer les interventions des services municipaux lors de défaillance de tiers ou de dégâts causés par des tiers,

Le conseil municipal, à l'unanimité, fixe les tarifs d'interventions comme suit :

➤ **Main d'œuvre en régie municipale (coût horaire) :**

- | | |
|---|-------------------------------|
| • Adjoint technique 2 ^{ème} classe : | 21,28 € - indice majoré : 288 |
| • Adjoint technique 1 ^{ère} classe : | 22,72 € - indice majoré : 368 |
| • Adjoint technique principal 2 ^{ème} classe : | 23,16 € - indice majoré : 379 |
| • Adjoint technique principal 1 ^{ère} classe : | 23,69 € - indice majoré : 416 |
| • Agent de maîtrise principal : | 26,53 € - indice majoré : 430 |

➤ **Mise à disposition de matériels roulants (coût horaire) :**

- | | |
|-------------------------------------|---------|
| • Fourgon 3,5 Tonnes de PTAC maxi : | 27,44 € |
| • Camion 10 Tonnes de PTAC maxi : | 33,54 € |
| • Balayeuse de chaussée : | 38,11 € |
| • Tracto pelle : | 30,49 € |
| • Mini-pelle : | 28,30 € |
| • Giro broyeur : | 35,15 € |
| • Nacelle : | 42,37 € |

7. OPÉRATION « Rues des Arts » / Boutiques éphémères

Rapporteur : Sylvie RABAUD

Le conseil municipal, à l'unanimité,

☞ **fixe à 50 € par mois la participation de chaque artisan à l'opération « Boutiques éphémères », correspondant aux droits d'inscription ;**

☞ **précise que :**

- **les locaux concernés sont situés : 10, 11, 13 et 14 rue du Marché ; 2 et 5 rue des Plaisances ; Place Pierre de l'Homme ; 64 boulevard de l'hôtel de ville ;**
- **la liste des participants est présentée ci-après :**

Madame	Barbara	SOIA	87310	SAINT-CYR	Sculpteur
Messieurs	Glenn et Martin	HASKER	87500	SAINT YRIEIX	maroquinerie, scellerie
Madame	Johana	BOUVIER	87500	SAINT-YRIEIX	Sculptures jardinières, bijoux
Monsieur	Jean-Louis	PUIVIF	87800	BURGNAC	céramiste
Madame	Anne	LASSERRE GASQUEZ	87800	ST PRIEST LIGOURE	Papier marbrés, reliure
Madame	Dimphi	HOMBERGEN	87500	LADIGNAC LE LONG	céramique et poterie
Madame	Maud	KISS	87000	LIMOGES	Email, bijoux, tableaux, petites pièces
Monsieur	Claude	BACLE	87700	AIXE SUR VIENNE	Tourneur sur bois
Monsieur	Rémi	DANOY	24390	HAUTEFORT	Poterie, épi de faitage
Madame	Sophie	GUILHOU	19130	VIGNOLS	Maroquinerie d'art
Madame	Amandine	BARRY	87000	LIMOGES	émail, bijoux, tableaux
		Au fil du cuir	87400	SAUVIAT SUR VIGE	Cuir et porcelaine
Madame	Brigitte	PAILLET	19	ST HILAIRE PEYROUX	Modiste, chapeaux
Madame	Valérie	SAINSOT	87800	ST MAURICE LES BROUSSES	Bijoux et créations en feutre
Madame	Caroline	GROSSI	87000	LIMOGES	bijoux en émail
Madame	Martine	FLEYGNAC	19150	LAGUENNE	Créations en mohair
Madame	Marie	GONZALES	87700	AIXE SUR VIENNE	Créatrice décor peint, illustratrice
Madame	Natacha	BALUTEAU	87800	BURGNAC	émail
Monsieur	Philippe	DESCROIX	11220	LAGRASSE	Sandales en cuir
Madame	Danielle	COTE	23320	FLEURAT	Peintures sur verre
Madame	M-Christine	BREUIL	87500	SAINT-YRIEIX	Peinture main sur porcelaine
Association	Tout en Art		87500	SAINT YRIEIX	Collectif d'artisans
Association	Esquisse		87500	SAINT-YRIEIX	Collectif d'artisans et d'artistes libres
Collectif	Rose Baobab		33	LEOGNAN	Objets et bijoux, artisanat éthique

8. ADMISSION EN NON-VALEUR :

Rapporteur : Mr Le Maire

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'admettre en non-valeur la somme de 37,60 € correspondant à des frais de transport scolaire.

9. PROGRAMME EPODE : PARTICIPATION DE LA COMMUNE AU PROJET « Un fruit pour la récré » :

Rapporteur : André DUBOIS

Le conseil municipal, à l'unanimité,

☞ autorise l'inscription de la commune dans le programme « Un fruit pour la récré » ;

☞ sollicite le soutien financier de l'office France AgriMer à hauteur de 51 % pour la réalisation de l'opération ;

☞ donne toutes autorisations nécessaires aux fins envisagées à Monsieur le Maire ou son représentant pour ce dossier.

10. 42^{ème} ÉDITION DU TOUR DU LIMOUSIN / PARTICIPATION FINANCIÈRE DE LA COMMUNE :

Rapporteur : Jean-Philippe FREMONT

Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise le versement d'une participation financière de 250 € au Tour du Limousin pour l'organisation du « kilomètre gourmand » le 21 août à Saint-Yrieix.

11. PARTICIPATION COMMUNALE AUX FRAIS DE SÉJOURS DE VACANCES ORGANISÉES PAR LA FOL ET LE SECOURS POPULAIRE :

Rapporteur : Sylvie COLETTE

Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise la prise en charge d'une partie des frais de séjours des enfants domiciliés dans la commune et fréquentant une colonie de vacances organisée par des structures reconnues d'utilité publique, en versant pour l'année 2009 une participation de 3,20 € par jour et par enfant.

12. SÉJOUR POUR ADOLESCENTS PENDANT LA PÉRIODE ESTIVALE :

- Participation des familles

Rapporteur : Cécile ARNAUD

Afin de pouvoir organiser un séjour au bord de la mer, à Vendays Montalivet en Gironde, pour quinze adolescents arédiens,

Le conseil municipal, à l'unanimité, fixe la participation des familles à 75 €.

13. FÊTE POPULAIRE DU 14 JUILLET 2009

- Participation financière d'entreprises

Rapporteur : Francis SUDRAT

Le conseil municipal, à l'unanimité, accepte les aides financières qui seront accordées par des entreprises pour l'organisation d'une fête populaire le 14 juillet prochain.

ASSAINISSEMENT

RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DU SERVICE PUBLIC DE L'ASSAINISSEMENT – EXERCICE 2008

Le conseil municipal a pris connaissance du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement au titre de l'année 2008.

La séance est levée à 21h45 et reprend 15 minutes plus tard.

MARCHÉS PUBLICS

1. FOURNITURES ET POSE DE TOILETTES PUBLIQUES DANS L'IMMEUBLE PORCHE

- **Attribution du marché**

Rapporteur : Arlette LAFONT

Après lancement d'un marché à procédure adaptée,

Le conseil municipal, à l'unanimité,

- ☞ attribue le marché relatif à la fourniture et la pose de toilettes publiques dans l'immeuble porche à l'entreprise SAGELEC dont l'offre est économiquement la plus avantageuse ;
- ☞ précise que le montant du marché s'élève à 31 412,00 € H.T. ;
- ☞ donne toutes autorisations nécessaires aux fins envisagées à Monsieur le Maire ou son représentant pour ce dossier.

2. AMÉNAGEMENT DU CENTRE ÉQUESTRE

- **Avenant en plus-value**

Rapporteur : Marcelle LAPLAUD

Dans le cadre des travaux d'aménagement du centre équestre,

Le conseil municipal, à l'unanimité,

- ☞ autorise la signature d'un avenant en plus-value pour le lot n° 1 « maçonnerie – gros œuvres » confié à la SARL André LAVAUD et fils ;
- ☞ précise que :
 - l'avenant porte sur la réalisation de fondations complémentaires d'un hangar pour un montant de 7 528,40 € H.T. ;
 - le montant du marché conclu avec l'entreprise André LAVAUD et fils passe ainsi de 109 000 € H.T. à 116 528,40 € H.T.

3. TRAVAUX D'EXTENSION DE L'ÉCLAIRAGE PUBLIC - PROGRAMME 2008

- **Avenant en plus-value**

Rapporteur : Raymond BOISSARD

Dans le cadre des travaux d'extension de l'éclairage public du programme 2008,

Le conseil municipal, à l'unanimité,

☞ **autorise la signature d'un avenant en plus-value au contrat passé avec l'entreprise DARLAVOIX ;**

☞ **précise que l'avenant, d'un montant de 3 887,70 € H.T. porte sur :**

- **le remplacement de projecteurs aux abords de la collégiale ;**
- **la fourniture et la pose d'une console supplémentaire rue de la Tannerie ;**

☞ **précise que le montant du marché conclu avec l'entreprise DARLAVOIX passe de 44 882,38 € H.T. à 48 770,08 € H.T..**

4. MARCHÉS DE SERVICES D'ASSURANCES

- **Renégociation à effet du 1^{er} janvier 2010**

Rapporteur : Catherine CHADELAUD

L'ensemble des contrats d'assurance que la commune a contracté arriveront à échéance le 31 décembre 2009.

Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise :

☞ **la conclusion de nouveaux contrats d'assurance par le biais de marchés publics et selon la nomenclature présentée en annexe ;**

☞ **le lancement d'un 1^{er} marché « assurances des risques statutaires » en appel d'offres ;**

☞ **la négociation des lots suivants sur la base de procédures adaptées :**

- **2^{ème} marché : « dommages aux biens » ;**
- **3^{ème} marché : « responsabilité générale » et « protection juridique » ;**
- **4^{ème} marché : « parc automobile » et « auto élus et collaborateurs ».**

5. RÉHABILITATION DE LA RUE COUDAMY*

- **Avenant n° 1 en plus-value et prolongation des délais d'exécution :**

Rapporteur : André DUBOIS.

Le conseil municipal, à l'unanimité,

☞ **autorise la signature d'un avenant n° 1 en plus-value pour un montant de 18 289,35 € H.T., prolongeant les délais d'exécution de deux semaines ;**

☞ **précise que :**

- **le montant du marché passe de 130 999,10 € H.T. à 149 288,45 € H.T. ;**
- **l'achèvement des travaux est fixé au 3 juillet 2009.**

* Question ajoutée à l'ordre du jour.

URBANISME

1. AMÉNAGEMENT DU SITE DE VILLENEUVE

Rapporteur : Mr le Maire

- **Déclassement dans le domaine privé communal de la voie reliant la rue Coudamy à l'impasse de Villeneuve / Ouverture d'une enquête publique**

La commune souhaitant mettre en valeur le site de Villeneuve, à l'arrière de la résidence Coudamy, il convient de déclasser dans le domaine privé communal la voie n° 414 dite « Chemin de l'impasse de Villeneuve ».

Le conseil municipal, à l'unanimité,

- ☞ **autorise le déclassement dans le domaine privé de la commune de ladite voie ;**
- ☞ **donne toutes autorisations nécessaires aux fins envisagées à Monsieur le Maire ou son représentant.**

- **Echanges parcellaires**

Le conseil municipal, à l'unanimité,

- ☞ **autorise les échanges parcellaires suivants :**

- Parcelles cédées à la commune par Monsieur Olivier DUTHEILLET DE LAMOTHE pour une surface totale de 654 m² :
 - section AN n° 124 g : 85 m²
 - section AN n° 126 j : 569 m²
- Parcelles cédées à Monsieur Olivier DUTHEILLET DE LAMOTHE par la commune pour une surface de 1 193 m² :
 - section AN n° 16a : 180 m²
 - section AN n° 17d : 414 m²
 - section AN n° 18e : 599 m²

☞ **précise :**

- **qu'un document d'arpentage sera réalisé par Monsieur Henri CHÊNÉ, géomètre expert ;**
- **que le montant du différentiel parcellaire à la charge de Monsieur Olivier DUTHEILLET DE LAMOTHE, soit 539 m², sera fixé ultérieurement en fonction de l'estimation du service des domaines ;**
- **que les frais de l'acte établi par le notaire désigné seront partagés entre les deux parties.**

2. CONSTRUCTION D'UN IMMEUBLE PORCHE / MODIFICATION DU PERMIS DE CONSTRUIRE :

- **Désignation de l'architecte**

Rapporteur : Bernadette PAGNON

Le conseil municipal, à l'unanimité, désigne Monsieur Emmanuel DUTHEILLET DE LAMOTHE, architecte DPLG représentant la société « Architectes associés », pour l'élaboration d'un permis modificatif.

3. CESSION D'UNE PARCELLE AU LIEU-DIT « Prends-toi garde » :

Rapporteur : Laurent GORYL

Le conseil municipal, à l'unanimité,

☞ autorise la cession à Monsieur Laurent Delautrette d'une parcelle située au lieu-dit « Prends-toi Garde », cadastrée section YZ numéro 52b, d'une surface de 1 852 m² ;

☞ désigne Maître Loetitia CHAUVIN, notaire à Saint-Yrieix, pour la rédaction de l'acte ;

☞ donne toutes autorisations nécessaires aux fins envisagées à Monsieur le Maire ou son représentant pour ce dossier.

☞ précise que les frais de notaire liés à cette cession seront à la charge de l'acquéreur.

4. CESSION DE TERRAINS POUR LA CONSTRUCTION DE RÉSIDENCES ADAPTÉES :

Rapporteur : Marcelle MEYZIE

Dans le cadre du projet de réalisation de résidences adaptées au lieu-dit « Villeneuve »,

Le conseil municipal, à l'unanimité,

☞ autorise la cession d'une partie de la propriété acquise par la commune auprès des conjoints Dutheillet de Lamothe à la société VAUBAN COLODOR pour une surface de 4 008 m² au prix de 310 000 € ;

☞ confie la réalisation du document d'arpentage à Monsieur Henri CHÊNÉ, géomètre expert.

5. CENTRE ÉQUESTRE :

- **Signature d'un nouveau bail**

Rapporteur : Monique PLAZZI

Le conseil municipal, à l'unanimité,

☞ autorise la signature d'un nouveau bail pour le centre équestre ;

☞ désigne Maître DELCROIX, notaire à Saint-Yrieix, pour la rédaction de l'acte ;

☞ donne toutes autorisations nécessaires aux fins envisagées à Monsieur le Maire ou son représentant pour ce dossier.

6. CONSTRUCTION D'UNE GENDARMERIE :

- **Précisions relatives au bail emphytéotique**

Rapporteur : Arlette LAFONT.

Le conseil municipal apporte quelques précisions sur le projet d'une nouvelle gendarmerie qui sera située sur une partie de la parcelle cadastrée section XI numéro 62, pour une surface de 5 730 m².

- ☞ un document d'arpentage sera réalisé par Monsieur Henri CHÊNÉ, géomètre expert ;
- ☞ la durée du bail est fixée à 60 ans et le montant annuel du loyer à 2 000 € T.T.C. ;
- ☞ Maître Loetitia CHAUVIN, notaire à Saint-Yrieix, est désignée pour la rédaction du bail ;
- ☞ le siège social de la SAS VAUBAN Colodor est situé à CAHORS (46000) 48 rue Bourthoumieux, BP 265.

7. MISE EN PLACE DU PASS FONCIER / CESSIION DE PARCELLES :

Rapporteur : Catherine L'OFFICIAL

Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise :

- ☞ la mise en place du système Pass Foncier ;
- ☞ la cession des trois parcelles suivantes par le biais du Pass Foncier :
 - section YZ n° 126 à « Prends-toi garde » pour une surface de 1 814 m², au prix de 15 000 € ;
 - section YZ n° 127 à « Prends-toi garde » pour une surface de 2 851 m², au prix de 18 000 € ;
 - section ZT n° 37 à « La Bachellerie du Nord » pour une surface de 933 m², au prix de 14 928 € ;
- ☞ la signature d'une convention avec le constructeur de maisons individuelles BATIDUR, valable six mois, renouvelable par tacite reconduction ;
- ☞ l'attribution de trois subventions pour les personnes répondant aux conditions légales pour bénéficier du Pass Foncier.

8. CESSIIONS DE PARCELLES ET D'UN CHEMIN A TITRE GRATUIT / CLASSEMENT DANS LE DOMAINE PUBLIC COMMUNAL* :

Rapporteur : Catherine L'OFFICIAL

- Au lieu-dit « Charnaillas »

Le conseil municipal, à l'unanimité,

- ☞ autorise l'acquisition de deux parcelles cadastrées section XH n° 97 et 159 et leur classement dans le domaine public communal ;
- ☞ donne toutes autorisations nécessaires aux fins envisagées à Monsieur le Maire ou son représentant pour ce dossier.

- Au lieu-dit « Le Puy de Haut »

Le conseil municipal, à l'unanimité,

- ☞ autorise l'acquisition à titre gratuit d'un chemin cadastré section XK n° 129 et son classement dans le domaine public communal ;
- ☞ donne toutes autorisations nécessaires aux fins envisagées à Monsieur le Maire ou son représentant pour ce dossier.

* Questions ajoutées à l'ordre du jour.

9. MISE EN REVISION DE LA ZONE DE PROTECTION DU PATRIMOINE ARCHITECTURAL, URBAIN ET PAYSAGER*

Rapporteur : Catherine L'OFFICIAL

Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise la mise en révision de la Z.P.P.A.U.P.

** Question ajoutée à l'ordre du jour.*

CONVENTIONS ET AFFAIRES DIVERSES

1. MODIFICATION DES STATUTS DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES :

Rapporteur : Pierre VERGNOLLE

Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise la modification des statuts de la Communauté de communes du Pays de Saint-Yrieix pour y intégrer la compétence facultative :

« prise en charge des prix d'entrée au centre aqua-récréatif des élèves des écoles primaires publiques de la communauté de communes pour les séances de natation scolaires ».

2. DEMANDES DE DÉROGATION AU REPOS DOMINICAL :

- **Magasin Défi Mode / Magasin GEMO**

Rapporteur : Alain ROBERT

En application de l'article R 3132-16 du Code du travail,

Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise les responsables des magasins Défi Mode et GEMO situés à Arfeuille à faire travailler du personnel salarié le dimanche 28 juin 2009.

3. CONVENTION DE MISE A DISPOSITION D'UN ANIMATEUR SPORTIF DE L'ASSOCIATION « Espérance arédiennne » AUPRÈS DE LA COMMUNE :

Rapporteur : Sylvie COLETTE

Le conseil municipal, à l'unanimité,

☞ **autorise la signature d'une convention avec l'association Espérance arédiennne pour la mise à disposition d'un animateur sportif auprès de la commune du 14 juillet au 14 août prochains ;**

☞ **précise qu'en collaboration avec le service municipal Jeunesse et Sports, il assurera des fonctions d'animation et d'initiation aux sports auprès du public ;**

☞ **autorise le versement de la somme de 1 286,88 € à ladite association pour la durée de la mise à disposition.**

4. ACTIVITÉS ESTIVALES « FORMULE SPORTS » :

- Conventions avec les communes de Glandon et Coussac-Bonneval

Rapporteur : Lionel COUDERT

Le conseil municipal, à l'unanimité,

☞ autorise la signature de conventions avec les communes de Glandon et Coussac-Bonneval pour la participation des enfants des accueils de loisirs de ces deux collectivités aux animations estivales « Formule Sports 2009 », au plan d'eau d'Arfeuille ;

☞ précise que les dates prévues pour accueillir les groupes sont :

- le 15 juillet de 14h00 à 16h00 pour l'accueil de loisirs de Glandon ;
- le 22 juillet de 14h00 à 16h00 pour l'accueil de loisirs de Coussac.

6. POUR INFORMATION :

Décisions municipales prises par le Maire en vertu des dispositions de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales

Rapporteur : Mr le Maire

La séance est levée à 23h30.

* * * * *